

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Poste : En an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 12 fr. On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces; Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi; Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Juillet 1878.

Chronique générale.

LA STATUE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le gouvernement, poussé par cette action occulte qui le fait trop souvent dévier, s'est laissé aller dimanche à un acte d'une singulière gravité.

Son inauguration, au début de la fête, de la statue de la République, a été une inconcevable et inutile bravade.

L'Exposition a dû son succès au caractère pacifique et universel dont elle est la haute expression.

Pendant que les nations se ruinent à mettre et tenir sur pied d'innombrables armées pourvues d'immenses matériels de guerre, voici une nation, plus qu'une autre obligée aux grands armements, qui, sans négliger le soin de sa défense, a invité le monde entier à venir assister chez elle au spectacle des œuvres de la paix fécondée par le travail.

Le monde a compris cette sage leçon; il a battu des mains à l'auguste appel; et il était heureux d'avoir trouvé un vaste champ ouvert à l'émulation, où chaque pays pouvait donner carrière à son génie propre, sans toucher au domaine orageux et fiévreux de la politique.

Mais toute cette concorde n'était pas l'affaire des esprits malsains qui hantent ce domaine spécial de la politique; et ils se sont ingénies, pour jouer un bon tour aux mécontents du monde entier appelés à Paris pour l'Exposition, de les faire assister à l'exaltation du régime qui veut la mort des souverains héréditaires et de leurs hiérarchies.

M. de Marcère, dans son discours, n'a pas réussi à cacher son embarras; autant qu'il l'a pu, il a parlé de la France et non de la République. Cela ne trompait personne;

mais du moins l'énorme inconvenance se voyait.

Vers la fin pourtant, il a été impossible à l'orateur de continuer à se tenir sur cette équivoque réserve; il a dû avouer la République et la laisser apparente!

Nous ne nous arrêtons pas à relever les hérésies historiques que M. de Marcère s'est permises. Ces grands promoteurs d'instruction populaire commencent toujours par servir au public des notions qui sont le contre-pied de toute vérité.

Les étrangers présents, exposants ou visiteurs, avaient pris, pour la plupart, la chose par son bon côté; ils riaient!

Les précautions de la harangue de M. de Marcère, et quelques mots qui avaient précédé, de M. Teisserenc de Bort, ont fait comprendre qu'il avait été d'abord question d'inaugurer la Patrie.

La Paix eût été plus à sa place dans une fête, réunion de toutes les patries. Mais le gouvernement occulte ne l'entendait pas ainsi: Pas de Patrie! La République! Comment lui refuser satisfaction?

Il y eut un moment où la musique exécutait admirablement l'air de la Muette: Amour sacré de la patrie! Le conseil municipal, qui est partout chez lui, a réclamé, et la Marseillaise a été reprise.

M. Dufaure n'assistait pas à cette cérémonie.

Par décision du 26 juin, rendue sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le Président de la République a daigné accorder des grâces, commutations ou réductions à 4,269 condamnés à des peines de droit commun, détenus dans les colonies, maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie, qui se sont créés des titres à l'indulgence par leur repentir, leur soumission et leur assiduité au travail. Ces décisions gracieuses, qui ont été prises sur les notes dressées par les directeurs des établissements pénitentiaires, devront être exécutées à partir du 30 juin. Depuis le 14 décembre jusqu'à ce jour,

25 décrets de grâces concernant les individus condamnés pour des crimes et des délits commis pendant l'insurrection de 1871 ont été signés par M. le Président de la République. Ces décrets comprennent 890 condamnés, auxquels ont été accordées 435 grâces entières, 213 réductions et 242 commutations de peines.

La commission des grâces instituée au ministère de la justice a examiné, dans ses séances hebdomadaires, la situation de tous les condamnés qui ont formé des recours et sur le compte desquels l'administration de la marine ou l'administration pénitentiaire ont transmis des renseignements. 1,378 dossiers ont été l'objet de rapports, 441 ont été ajournés pour insuffisance de renseignements.

Les 347 rejets prononcés par la commission ont été motivés par des condamnations antérieures pour crimes et délits de droit commun, par la gravité des faits se rattachant aux assassinats, aux vols et aux incendies, et enfin par la mauvaise conduite en prison.

En résumé, pendant les six derniers mois, 890 condamnés ont été l'objet de mesures de clémence accordées par M. le Président de la République.

LA FÊTE DU 30 JUIN.

Parmi les excentricités plus ou moins grotesques qui se sont produites dimanche à Paris, nous croyons devoir signaler celle-ci:

Un industriel républicain du quartier Saint-Antoine s'est chargé de rappeler — involontairement sans doute — par un prospectus qu'il a fait distribuer à profusion, la banqueroute de la première République, que le radicalisme propose comme modèle de la troisième.

Le verso est la reproduction exacte d'un assignat de mille francs. Rien n'y manque, ni la vignette, ni la légende, ni le triangle, ni le bonnet phrygien.

Au verso se trouve une réclame en faveur d'une fabrique de parfumerie et de savonnerie.

Avis aux amateurs.

Nous lisons dans le Rappel:

« Que n'a-t-on pas fait tricolore? Des chapeaux d'hommes et de dames, des boutons de vêtement, des chemises, des paletots, des pantalons, des parapluies.

» On rencontrait jusqu'à des chiens teints en trois couleurs.

» Un restaurant a servi des artichauts, des œufs durs et bien d'autres choses tricolores. »

Quelles étaient ces autres choses tricolores? Le Rappel est vraiment trop discret. Des artichauts tricolores! Est-ce que l'on va se mettre à révolutionner aussi la cuisine? Les dragées tricolores, passent encore; ce sont, sans doute, des pilules républicaines, et voilà pourquoi le Rappel, oubliant les hardiesses de V. Hugo, ne les mentionne point.

Des paletots tricolores, des pantalons tricolores, des parapluies tricolores, des casquettes tricolores, mais Arlequin est distancé!

Et que dites-vous des chiens tricolores, des chevaux « au frontail » et à l'arrière-train tricolores?

Et le ridicule aussi était tricolore!

Tricolore également la pancarte de cette marchande de corsets; Liberté, Clémence. La liberté et la clémence du corset!

Nous lisons encore dans le Rappel:

« Et puis, détail touchant, partout des R. F., peints à la main, ou faits de papier doré, ou écrits à l'encre sur des cartouches en simple papier.

» Et puis, ce sont de nombreux petits bustes de la République, cravatés de rubans, ornés de cocardes, entourés de fleurs comme des saints-sacrements, qu'on a exposés sur le rebord des fenêtres, ou placés en dehors sur des tablettes. »

Le buste de la République comparé au Très-Saint-Sacrement! Il faut rechercher le blasphème pour en arriver à ce raffinement d'indécence. Il est, du reste, plaisant de voir les bigots d'impunité chercher à imiter les splendeurs du Culté catholique. C'est un

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

A QUELQUE CHOSE

MALHEUR EST BON.

(Suite.)

— Douzième! s'écria-t-il. Cela ne s'est jamais vu! Et cette note: « N'écoute plus en classe, a fait des fautes grossières sur des règles expliquées en grand détail la semaine même de la composition. » Est-ce que tu veux devenir pareil à Paul? Ce serait beau de m'avoir trompé pendant quatorze ans en me faisant croire que sur mes deux fils j'avais au moins un brave et honnête garçon! Tu pleures? J'espère que tu n'es pas complètement tombé, que tu te relèveras; tu étais peut-être malade? Je ne te punirai pas pour cette fois; mais que cela ne se renouvelle plus!

Le déjeuner fut très-triste. Georges ne mangéa guère, et il se leva de table avant le dessert.

— Tu feras bien d'aller travailler, lui dit notre père.

Je l'entendis monter en courant l'escalier qui conduisait à notre chambre, dont il referma la porte sur lui.

Après le déjeuner, j'allai le retrouver, et je m'assis à ma table pour faire d'une façon telle quelle le devoir du samedi soir.

Ma table était à un bout de la chambre et celle de Georges à l'autre bout.

Je lui tournais le dos; je ne le voyais donc pas, mais j'entendais ses sanglots, qui auraient fendu un cœur de rocher.

Ils me firent d'abord un certain plaisir; puis, comme il pleurait toujours, je finis par avoir un peu pitié de lui.

Il était abattu, humilié, tombé; cela diminuait ma haine, et j'étais tout près de lui pardonner ses triomphes passés en voyant sa misère actuelle.

Si bien qu'au bout d'un quart d'heure je lui dis à demi-voix, sans me retourner:

— Allons, Georges, un peu de courage! Tu auras plus de chance une autre fois.

Il ne répondit rien.

Je le regardai, il n'avait pas bougé, et pleurait toujours; la tête dans ses deux mains.

Je fus pris d'une rage folle à la pensée qu'il méprisait mes avances, et je courus à lui.

— Tu fais bien le fier! lui dis-je en le secouant violemment. Je t'appelle, je cherche à te consoler, et tu ne me réponds seulement pas!

— Je ne t'ai pas entendu, Paul... je te demande pardon... merci... tu es bon!

« Tu es bon! » Ces trois mots me tombèrent sur le cœur comme du plomb. Bon! j'avais conscience de l'être si peu, surtout pour lui. Je ne pus supporter son humilité, moi que son orgueil avait tant révolté.

— Je ne suis pas bon, tu le sais bien, repris-je brusquement. Mais cela me fait tout de même de la peine de te voir dans un pareil chagrin, pour une fois que tu n'es pas si bien placé qu'à l'ordinaire. Si j'étais douzième, moi, quels compliments on me ferait!

Georges secoua la tête.

— Ce n'est pas cela, dit-il en continuant à sangloter, ce n'est pas seulement cela... c'est autre chose de bien plus terrible.

— Mais quoi donc? criai-je en saisissant ses mains, que j'écartai de sa figure. Dis-moi ce que tu as, Georges! Je te donne ma parole de ne pas me moquer de toi!

Il tourna vers moi son pauvre visage tout gonflé, tout rouge et couvert de larmes; et il vit sans doute dans mes yeux quelque chose qu'il n'y avait jamais vu auparavant, car il laissa ses mains dans les miennes et me dit à voix basse, en hésitant, comme s'il confirmait son malheur par cet aveu:

— Je ne t'ai pas entendu tout à l'heure, Paul, et, j'ai beau faire attention, je n'entends plus la moitié

de ce qui se dit dans la classe... Voilà quelque temps que cela dure... je ne sais pas va en juste quand cela a commencé, mais cela va en augmentant... Je suis bien malheureux, Paul... je deviens sourd!

Sourd! Ce mot-là me fit passer comme un frisson dans le dos.

Je me représentai mon grand-oncle, qui vivait tristement seul, et qui lorsqu'il venait nous voir essayait d'un air désolé d'attraper, à l'aide de son cornet acoustique, quelques mots de ce qui se disait autour de lui.

Je compris cette solitude qui se faisait autour de ceux qui n'entendent plus.

Je pensai à la musique que j'aimais, au chant des oiseaux dans la campagne, à tous les bruits, à tous les sons qui font la gaieté de la vie.

Je vis le pauvre Georges plongé dans le silence pour le reste de sa vie, et devant ce malheur immense ma haine se fondit en une immense pitié.

Je lui jetai mes bras autour du cou, je le serrai contre mon cœur, et je pleurai plus fort que lui, pendant qu'il me rendait mes caresses.

— Tu me fais du bien, dit-il en me souriant à travers ses larmes. Comme tu t'affliges à cause de moi!

Je rougis. Il s'étonnait de me voir prendre part à son chagrin!

Il avait raison, après tout: je lui avais marqué si

hommage involontaire et indirect rendu à l'esprit religieux de la France.

Le Rappel devenant la Semaine irreligieuse des fêtes républicaines, c'est du dernier comique.

LES TROUBLES DE MARSEILLE.

On sait qu'en 1720, la ville de Marseille fut cruellement éprouvée par une peste effroyable qui dura plus de quinze mois et emporta dans cet espace de temps près de quarante mille citoyens. Un grand nombre de personnes, et parmi elles M. de Belzunce, évêque de Marseille, les échevins de la ville, les médecins et plusieurs fonctionnaires s'illustrèrent par le dévouement avec lequel ils portèrent secours aux pestiférés.

Il serait impossible de décrire aujourd'hui l'horrible situation de Marseille, où une immense population fut soudain livrée, disent les chroniques du temps, à la terreur, à la disette, à l'oisiveté, à toutes les calamités et au libertinage qui se manifestaient de toutes parts.

« Les mariages se concluaient en tel nombre et avec une telle précipitation, qu'on fut obligé de ne les permettre que moyennant quelques formalités. »

C'est au milieu de cet épouvantable désastre que les échevins Moustiés, Dieudi, Remuset et Saint-Michel firent le « vœu ferme, stable et irrévocable, entre les mains de M^r l'évêque, par lequel, en ladite qualité, nous engagerons, disaient-ils, nous et nos successeurs à perpétuité, d'aller toutes les années, au jour auquel il a fixé la fête du Sacré-Cœur de Jésus, entendre la sainte messe dans l'église du premier monastère de la Visitation, dite des Grandes-Maries, communier, et offrir en réparation des crimes commis en cette ville un cierge ou flambeau de cire blanche du poids de quatre livres, orné de l'écusson de la ville, pour brûler ce jour-là devant le Saint-Sacrement, et d'assister sur le soir du même jour à une procession générale d'actions de grâces que nous prions et requerrons M^r l'évêque de vouloir aussi établir à perpétuité, » à l'effet de quoi deux de nous seront députés pour lui porter et lui remettre l'extrait de la présente délibération, et lui faire les prières et réquisitions y contenues.

C'est cette procession que M. le maire de Marseille a cru devoir interdire cette année, interdiction contre laquelle plusieurs habitants de Marseille ont protesté.

Une manifestation projetée par ceux qui avaient protesté contre l'interdiction de la municipalité a eu lieu vendredi. Cinq cents personnes, ayant à leur tête M. Grandval, président de la chambre de commerce, et le conseil des prud'hommes, parmi lesquels on remarquait en outre MM. les généraux Lallemand et Guyot-Varnier, se sont rendus à la chapelle de la Visitation, où M. Grandval a prononcé le vœu des Echevins.

Au retour, les manifestants ont couvert de fleurs la statue de M. de Belzunce. Mais la manifestation, mal accueillie par une par-

tie de la foule, a bientôt donné lieu à des altercations et à des rixes qui ont entraîné un désordre général.

Nous complétons les détails que nous avons déjà donnés sur le scandale de Marseille, par les renseignements suivants que nous empruntons à la Gazette du Midi :

« On nous dit que les excitations descendaient d'assez haut. On nous a cité — et nous désirons être démentis — un député haranguant la foule sur la place de la Préfecture et la poussant à aller enlever les couronnes de la statue de Belzunce. A ce moment le tumulte aurait été tel à cet endroit qu'on aurait cru prudent de fermer les portes de la préfecture. Des délégués sont alors envoyés au préfet qui répondit : Enlevez les couronnes si vous voulez, mais respectez la statue. On nous a affirmé ce propos inouï : nous le répétons sous toutes réserves.

» M. Coste, conseiller municipal, allait plus loin. Il aurait dit en montrant la statue elle-même : Il faut enlever ça ! — Voilà un nouveau déboulonneur.

» Cependant les autres, au dehors, se livraient à d'autres besognes. Pendant quelque temps, les sergents de ville de garde à la statue de Belzunce purent la soustraire à la profanation. Mais enfin les « hommes » de ceux qui se disent contre nous les partisans de la loi font irruption de toutes parts, ils franchissent la grille, escaladent la statue, arrachent les couronnes et les jettent à leurs amis qui les laissent et les foulent aux pieds avec des trépignements sauvages. Il y a là des détails répugnants, affreux. Avant tout il y a un vol, vol de propriétés privées et vol d'honneur public ! La police regardait, impuissante ou inactive. On remarquait aussi dans les groupes des conseillers municipaux en grand nombre. Cependant le peuple, le vrai peuple, frémissait d'indignation, et nous avons vu des femmes, des hommes recueillir pieusement les débris des couronnes et les emporter comme de chères reliques....

» Nous ajoutons quelques faits au hasard de la plume et de nos informations.

» Les enfants de chœur de la maîtrise capitulaire ont dû être escortés par des gendarmes pour se rendre, après la cérémonie, de Saint-Martin à leur domicile situé en face de Saint-Théodore. Même les enfants de chœur !

» Quand l'odieuse profanation de la statue de M^r de Belzunce compliquée de vol a été accomplie, on a vu deux de ses auteurs se hisser triomphalement au sommet du monument en agitant leurs casquettes et leurs mouchoirs également sordides, et cela au cri de : Vive la République ! On a vu, dit-on, ces êtres hideux coiffer par dérision d'un mauvais foulard la tête de M^r de Belzunce et souffleter ses joues.

» Au moment de la sortie de l'église, la foule s'est rudée sur trois omnibus qui stationnaient près de la porte du Calvaire pour ramener les séminaristes à Montolivet. On a pesé sur les roues pour renverser ces voitures où les jeunes abbés étaient déjà entrés. C'est avec beaucoup de peine et en mena-

çant de faire feu que les gendarmes ont pu éloigner les assaillants.

» Deux jeunes gens d'une des meilleures familles de Marseille qui étaient allés hier soir vers sept heures et demie à la recherche de leur plus jeune frère qu'ils avaient perdu de vue dans la bagarre, ont été assaillis sur la place Saint-Martin par les 6 ou 700 énergumènes qui, n'ayant plus à poursuivre personne, chantaient la *Marseillaise* pour leur plaisir personnel. Violamment attaqués de tous côtés, ces messieurs ont dû se défendre vigoureusement. Bientôt écrasés par le nombre, ils se sont glissés le long des maisons de la rue Magenta en faisant le moulinet, l'un avec sa canne, l'autre avec son parapluie. Ils allaient être écharpés par la populace en fureur, quand ils se sont trouvés heureusement aux abords de l'hôtel de la Croix-de-Malle. A bout de forces, ils se sont précipités par la porte ouverte et ils n'ont eu que le temps de la refermer derrière eux.

» Des fenêtres de l'hôtel, pendant plus d'une demi-heure, ils ont entendu la foule qui essayait d'enfoncer les portes, et qui voulait que le maître de l'hôtel les livrât à sa sauvagerie. Des cris de mort ont même été proférés.

» Enfin, grâce à l'aide de quatre officiers de chasseurs qui étaient dans l'hôtel et de quelques amis prévenus à temps, ils ont pu regagner leur domicile, mais privés de leur chapeau et de leur canne et parapluie, après une lutte de près de vingt minutes.

» Les bandes radicales ont sillonné la ville pendant toute la soirée. Elles se sont portées notamment devant les cercles non républicains en chantant la *Marseillaise* et en proférant des menaces à l'adresse des membres de ces cercles.

» Voici le comble. On a attaché une botte de paille à la statue de M^r de Belzunce. Et comme un passant naïf demandait : — Pourquoi cela ? — Il faut bien que l'âne mange, a répondu un spirituel radical.

» Ces démonstrations sont permises ; les nôtres ne le sont pas !

» En présence de toutes ces ignominies et de l'impuissance de la police à protéger les citoyens paisibles et honnêtes, on s'est étonné de ne pas voir intervenir la troupe. Mais on ne sait peut-être pas qu'elle ne pouvait intervenir que sur réquisition du maire, et cette réquisition, volontairement, n'a pas eu lieu. »

La Gazette du Midi, établissant les responsabilités encourues par la municipalité marseillaise, fait remarquer avec raison que si les mauvaises passions n'avaient pas eu la connivence de l'autorité, elles auraient été facilement contenues. On avait interdit les processions ; l'impiété s'est sentie maîtresse et s'est donné libre carrière. L'honnêteté publique demande contre les coupables des satisfactions qu'on ne pourra longtemps lui refuser.

M. de Marcère a déclaré, dans son discours de dimanche, que la France réclame la protection de tous les droits et de tous les intérêts. Nous verrons comment le gouvernement s'y prendra pour rappeler ses

amis de Marseille au respect des droits et des intérêts catholiques.

Marseille, 1^{er} juillet.
M. Peytral, adjoint au maire, qui avait proposé à la dernière séance du conseil municipal de faire enlever de la voie publique la statue de Belzunce, a été aujourd'hui hué, sifflé et bousculé en pleine Bourse par un certain nombre de personnes.

Des scènes tumultueuses ont suivi et des coups ont été échangés. Le commissaire central est arrivé et a protégé M. Peytral qui a quitté la Bourse quelques instants après.

De nombreux groupes ont stationné longtemps à la suite de cet incident.

Marseille, 1^{er} juillet, 9 h. soir.
Après les scènes tumultueuses qui ont eu lieu à la Bourse, des groupes nombreux ont rempli la rue Saint-Ferréol et la place de la Préfecture.

Huit personnes ont été arrêtées, conduites à la préfecture et immédiatement interrogées par le procureur de la République.

Le chiffre des arrestations à Marseille signalé par le télégraphe s'élève à 50. Sur le cours Belzunce, une compagnie d'infanterie garde la statue que les radicaux veulent abattre.

Marseille, 2 juillet, 10 h. matin.
Le calme est actuellement rétabli. On assure qu'une cinquantaine d'arrestations ont été opérées.

Une proclamation de l'adjoint remplissant les fonctions de maire a été affichée dans la matinée ; elle invite la population à renoncer à tout projet de nouvelle manifestation et à rester calme et confiante dans l'énergie qui appui de la municipalité.

Les incidents qui viennent de se produire à Marseille vont motiver la mise en disponibilité sinon la révocation du préfet des Bouches-du-Rhône. Le ministre de l'intérieur a montré un grand mécontentement de l'incurie de l'administration qui pouvait éviter le scandale qui a eu lieu. — Nous croyons savoir également que le préfet ne sera pas le seul fonctionnaire qui sera atteint dans cette affaire. Le chef de la gendarmerie, entre autres, va être changé.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a reçu hier matin M. Tirman, préfet des Bouches-du-Rhône, avec lequel il a longuement conféré.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.
Dimanche prochain, 7 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

leur inutile.
Ces raisons n'étaient peut-être pas concluantes, mais je n'avais rien à leur opposer ; et puis, qui sait ? l'orgueil de garder un secret me ferma peut-être la bouche.

Enfin je ne dis rien.
A la fin de l'année, j'eus un accessit, pour lequel on me loua très-fort.

Georges n'eut qu'un prix d'histoire et quelques accessits ; c'était maigre pour lui, et mon père lui dit sévèrement qu'il espérait bien ne pas voir deux années semblables.

Le pauvre Georges baissa la tête et s'en alla pleurer dans notre chambre, où je le suivis pour le consoler.

— Ne te désole pas, lui dis-je, tout cela va changer. C'est ma faute à moi, avec ma stupide paresse ! Si j'avais travaillé, depuis tant d'années que j'essuie les derniers bancs des classes, je serais capable de comprendre ce que disent les professeurs et de te le répéter, au lieu de leur prêter des coq-à-l'âne dans toutes les langues, comme je le fais. Mais sois tranquille, cela ne durera pas. J'ai déjà commencé à remonter ; tu vas me faire travailler pendant toutes les vacances, et à la rentrée je serai capable de te servir. Tu verras ! l'an prochain tu auras tous les prix !

(A suivre.)

peu d'amitié jusque-là.

— Mais pourquoi l'es-tu laissé gronder ? pourquoi n'as-tu pas dit ?...

— A quoi bon ? Je sais bien ce qui en est, va ! Si tu crois que je ne m'informe pas, sans en avoir l'air, de ce que l'on peut faire pour guérir de la surdité ! Ici il n'y a pas de bons médecins ; il faudrait aller à Paris ou au moins dans une grande ville, y rester longtemps, suivre un traitement ; tout cela coûterait cher, et sans doute cela ne réussirait pas : c'est bien rare qu'on guérisse les sourds. Nos parents ne sont pas riches, c'est tout ce qu'ils peuvent faire de nous donner de l'éducation ; ces dépenses-là seraient trop fortes pour eux. J'aurais tant voulu arriver de bonne heure à ne plus rien leur coûter, à leur donner même de l'argent que j'aurais gagné ! A présent, à quoi serai-je bon ? Oh ! Paul, que je suis malheureux !

Je n'avais pas de consolations à lui donner ; je l'embrassai encore en l'appelant mon pauvre Georges, mon cher Georges ; j'aurais voulu lui dire que j'allais me dépêcher de gagner de l'argent pour le faire soigner, mais je n'osai pas ; je sentais, et j'en souffrais pour la première fois, que ma paresse m'avait ôté tout moyen de gagner de l'argent, dans le présent, et peut-être dans l'avenir.

L'horloge en sonnant nous rappela à notre besogne, que nous avions oubliée.

— Et ton devoir ? s'écria Georges. Tu ne l'as pas fait, et tu seras puni ! Je ne veux pas que tu sois puni à cause de moi. Viens ici, apporte ton cahier sur ma table ; je vais t'aider. Mon devoir est fait, je n'ai plus qu'à apprendre mes leçons.

Je vins auprès de lui, et pour la première fois de ma vie, je remis ce jour-là au professeur une copie qui ressemblait à quelque chose.

Georges apprit ses leçons et les sut bien ; et le professeur, attribuant sa tristesse au repentir, ne lui fit pas de nouveaux reproches.

A partir de ce jour, je fus tout changé.

Au bout de la quinzaine, mes notes ne furent point ornées de la mention accoutumée :

« Ne suit pas un instant et n'écoute jamais. »

J'avais en effet écouté, la bouche béante et les yeux écarquillés, toutes les paroles qui tombaient de la bouche du professeur, appliquant toutes les forces de mon esprit à les comprendre et à les retenir pour les répéter à Georges. Et dès que nous avions passé la porte du lycée, je commençais à lui refaire la classe à ma manière, qui malheureusement n'était pas toujours la bonne.

Mes années de paresse se dressaient devant moi comme une barrière pour m'empêcher d'avancer, et je ne pouvais pas même être utile à mon frère : tous les mots que j'avais retenus se confondaient dans ma mémoire.

Georges m'écoutait avec un triste sourire ; quel-

quefois il devinait ce qui se cachait sous mes étranges explications, et c'était lui qui à son tour jouait avec moi le rôle de professeur.

Il trouvait que je faisais de grands progrès et il m'en félicitait.

— Travaille, mon bon Paul, me disait-il ; c'est toi qui seras le premier en état d'aider nos parents.

— Et je te ferai soigner par un grand médecin de Paris ! lui répondais-je.

Il est certain que je faisais des progrès, des progrès fort lents, sans doute ; j'avais tant à apprendre ! mais enfin c'étaient des progrès. Je n'avais plus de pensums, et mon père ne jetait plus mon cahier de correspondance loin de lui, de l'air découragé qu'il prenait autrefois.

Le jour où je fus vingtième dans une composition, il m'embrassa.

Il m'embrassa pas Georges, qui était dixième, et le pauvre garçon se retira le cœur gros.

J'aurais pu d'un mot faire finir son chagrin ; mais il m'avait fait donner ma parole de ne rien dire.

Il m'avait prouvé, chiffres à l'appui, que les appointements de notre père ne permettaient aucune dépense au delà du strict nécessaire ; qu'il était impossible de lui faire suivre un traitement efficace dans notre petite ville, et encore plus impossible de l'envoyer dans une grande, et qu'en révélant son infirmité je causerais à nos parents une dou-

1. La Brésilienne, marche (Damaré).
2. Dans la Mine, chœur à quatre parties (Saintis).
3. Fantaisie sur la Favorite (Donizetti).
4. Les Paysans, chœur à quatre parties (Saintis).
5. La Polka des Masques, arrangée pour l'École mutuelle par le professeur.

Nous avons dit qu'à l'occasion de la fête de dimanche, la ville d'Angers avait consacré 1,000 fr. pour distribution de pain aux pauvres et 1,000 fr. pour frais d'illuminations.

Le conseil municipal républicain de Tours n'a grévé d'aucune façon le budget de la ville en cette circonstance : il s'est contenté d'une adresse de félicitations au gouvernement.

Saumur a dépensé une certaine somme pour pièces d'artifice et illuminations.

Quant au conseil municipal de Nantes, voici ce qu'il avait décidé dans sa séance de vendredi dernier :

« M. le maire, désirant que la ville s'associe à la fête nationale du 30 juin, demande au Conseil de voter 2,000 francs à distribuer en secours aux pauvres de la ville. Cette somme sera employée à retirer du Mont-de-Piété les effets engagés pour prêts inférieurs à 40 fr. Un vote favorable est émis sans discussion. »

Les services de travaux et de contrôle technique des travaux ont été répartis, ainsi qu'il suit, pour les lignes de chemins de fer de notre région rachetées par l'Etat et non encore en exploitation :

1. Lignes provenant de la Compagnie des Charentes (M. de Lafont, ingénieur en chef à Poitiers).

M. Jégou d'Herbeline, ingénieur ordinaire à Poitiers, est chargé des études et travaux de la ligne de Bressuire à Poitiers, depuis Neuville jusqu'à Parthenay.

M. Espitalier, sous-ingénieur à Parthenay, est chargé des études et travaux de la ligne de Bressuire à Poitiers, depuis Parthenay jusqu'à Bressuire.

2. Lignes provenant de la Compagnie de la Vendée, de Bressuire à Poitiers et de Poitiers à Saumur :

M. Jégou d'Herbeline, ingénieur ordinaire à Poitiers, est chargé de la ligne de Tours à Loudun, de Saumur à Neuville et de Neuville à Grand-Pont.

M. Mauchez, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur à La Roche-sur-Yeu, est chargé de la ligne de Loudun aux Sables-d'Olonne.

M. Brossard de Corbigny, à Angers, est chargé du contrôle de toutes les sections de la ligne de Bressuire à Poitiers et de Poitiers à Saumur.

Les Ulmes. — Samedi soir, à 40 heures, le sieur Meunier, cultivateur aux Ulmes, rentrait une charrette de foin. Le temps était menaçant, et le cheval faisait quelques difficultés pour reculer dans la grange. La femme Meunier, pour aider son mari, posa la chandelle qu'elle portait au fond de la grange.

Le derrière de la charrette arriva juste au-dessus de la flamme qui communiqua le feu au foin. Meunier fit de vains efforts pour l'éteindre ; il cria à sa femme, qui tenait la tête du cheval, de sortir à la hâte, ce qu'elle fit ; mais déjà les flammes avaient gagné le sommet de la charrette et avait communiqué le feu à d'autres fourrages engrangés depuis la veille.

Dans la cour, ils n'ont eu que le temps de dételé leur cheval : la charrette, avec son chargement, a été entièrement consumée.

A leurs cris, les habitants du bourg sont accourus, mais tout secours était inutile. La grange et l'écurie, sur une longueur de 18 mètres, étaient en feu, et les travailleurs ont dû se borner à faire la part au feu en coupant la charpente de la maison d'habitation contiguë au bâtiment incendié. De ce dernier, il ne reste plus que les murs tout lézardés.

Les pertes s'élevaient à 4,000 fr. environ ; rien n'était assuré.

FONTEVRAULT.

Dans notre récit d'une tentative d'assassinat à Fontevault, un mot oublié a changé complètement le sens de l'avant-dernier paragraphe qui doit être ainsi rétabli :

« Se voyant découvert, Millerand se précipita lui-même dans le puits, d'où il fut re-

tiré mort par un soldat du 32^e de ligne en garnison à la maison centrale. »

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Samedi, à Doué, un marchand forain, nommé Sérard, s'est pendu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Audience du 29 juin.

Quelques étudiants en médecine d'Angers revenaient d'herboriser, dans la soirée du 29 mai dernier, lorsqu'ils rencontrèrent, sur la place de la Laiterie, à Angers, un ivrogne, nommé Bonnaire, charpentier, âgé de 29 ans, qui, sans aucune provocation, se mit à les insulter en criant : *A bas les paletots ! à bas les cléricaux ! à bas les Lebiez !* Bonnaire avait lu sans doute dans les journaux radicaux, passés maîtres en fait de bonne foi, que Lebiez, le futur gérant du *Père Duchêne*, était un enragé clérical. Deux ou trois étudiants, ayant été frappés par Bonnaire, les étudiants se saisirent du charpentier et le remirent aux mains de l'agent de police Moulin.

Survint alors un nommé Chardon, charpentier comme Bonnaire, jadis condamné pour affiliation à la Marianne, ce qui constitue en sa faveur un certificat non équivoque de républicanisme. Chardon réclame la mise en liberté de Bonnaire ; l'agent et les étudiants s'y opposent. A l'appel de Chardon, on accourt de toutes parts. Un rassemblement se forme de plus en plus considérable. Les amis de Chardon tombent, aux cris de : *Vive la République !* sur les étudiants, qui parviennent, non sans peine, à s'échapper. Prévenus, les soldats de la caserne des Pénitentes arrivent en toute hâte et dispersent le rassemblement qui s'élevait à au moins 400 personnes.

Le Tribunal a condamné Chardon à deux ans de prison et deux ans de surveillance ; Bonnaire, à six mois de prison, et un nommé Harry, âgé de 17 ans, à deux mois. (Etoile.)

BAUGE.

On écrit de cette ville que la fête nationale du 30 juin n'a eu qu'un très-faible succès. Les habitants n'ont mis ni drapeaux ni lampions à leurs fenêtres. La Mairie et la Sous-Préfecture étaient illuminées, conformément au programme. Au Mail, presque toutes les chaises étaient vides. La *Marseillaise* a été très-faiblement bissée. Des gamins ont crié : *Vive la République !* mais sans trouver d'écho.

LOUDUN.

Le 28 juin, un chien hydrophobe a été tué par MM. Vinet et Rogeon, sur le territoire de la commune de Loudun, près la commune de Mouterre, sur un chemin longeant le chemin de fer de Poitiers-Saumur.

M. Bernard, vétérinaire à Loudun, chargé de faire l'autopsie du cadavre de l'animal, a constaté qu'il était véritablement enragé et dans la dernière période de l'hydrophobie.

Le 30 juin, la femme Robert, âgée de 69 ans, gardait ses oies près du passage à niveau n° 193, situé à Lacay, commune de Loudun. Les oies se trouvaient sur le talus du chemin de fer, lorsque, entendant le train qui venait de Poitiers, la femme Robert voulut les chasser.

Malheureusement le train arriva avant, la machine ne put être arrêtée assez à temps et la pauvre femme, renversée par la locomotive, fut écrasée sous les roues. Quand on put arrêter le train, son corps n'était plus qu'un lambeau informe de chairs meurtries.

TOURS.

Dimanche, le journal *l'Union libérale* a pavoisé ses bureaux.

Lors du passage du Président de la République à Tours, elle s'était empressée, on se le rappelle, de décrocher son drapeau.

Si le maréchal de Mac-Mahon revenait demain dans nos murs, demande *l'Indépendant*, quelle conduite tiendrait-elle ? Décrocherait-elle de nouveau son drapeau ?

LA FLECHE.

Licencement des élèves du Prytanée militaire.

Par décision ministérielle du mercredi

26 juin, le licenciement des élèves du Prytanée a été prononcé.

Lundi 24, un rapport de M. le docteur Beauchef, médecin de l'Ecole, sur l'état sanitaire, avait été adressé à M. le ministre de la guerre ; dans la soirée, l'affreuse angine faisait une seconde victime.

Une dépêche télégraphique fut alors immédiatement lancée, et quelques heures après arrivait la réponse, annonçant l'envoi d'un inspecteur du service de santé militaire.

Ce fonctionnaire, accompagné de l'autorité supérieure, visita l'établissement le mercredi, eut une consultation avec M. le docteur Beauchef et M. le docteur Déhaille, médecin consultant, et ses conclusions furent qu'il y avait lieu de provoquer le licenciement d'urgence.

Elles étaient appuyées sur les nombreux cas de rougeole qui s'étaient produits depuis plusieurs jours, et sur le danger que ferait courir à la population scolaire la présence de ces deux maladies connexes.

Une dépêche dans ce sens fut envoyée au ministère, et le soir même, à 8 heures, M. le général Brice, commandant l'Ecole, qui n'a cessé de montrer pendant les tristes jours que nous venons de traverser la plus paternelle sollicitude pour les élèves sous ses ordres, recevait la décision ministérielle qui prononçait le renvoi des élèves dans leurs familles.

Toutes les précautions avaient été prises en prévision de cette mesure attendue, et, jeudi matin, le train de 6 heures 50 emmenait les élèves des trois bataillons, à l'exception de ceux de l'Algérie et de la Corse qui attendent le prochain paquebot, et de plusieurs de ceux qui, étant à la veille de passer leurs examens, ont désiré ne pas quitter encore le Prytanée.

Dieu veuille maintenant garder en santé tous ces chers enfants qui nous ont si brusquement quittés dans de si douloureuses circonstances. (Etoile.)

POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« La Fête-Dieu a eu dimanche, dans notre ville, un éclat exceptionnel. Les processions des six paroisses de la ville ont parcouru leurs différents itinéraires, accompagnées par une foule considérable de fidèles, et sur tous leurs parcours les rues étaient ornées de draperies, de guirlandes de feuillage et d'arcs de triomphe. »

De nombreux reposoirs étaient disséminés dans la ville ; nous citerons, parmi les principaux, celui du plan de Montierneuf, construit, comme les années précédentes, par les soldats du 20^e d'artillerie qui avaient élevé, au Dieu des armées, un reposoir tout entier en attributs militaires, des panoplies, des faisceaux, des obusiers, des canons, chargés seulement de fleurs et de verdure. Citons encore le reposoir dressé dans le haut du faubourg Saint-Saturnin, auquel on accédait par une allée plantée d'oriflammes et de bannières, celui de la rue de la Traversée, de la rue des Carmélites, de la rue des Grandes-Écoles, de la rue du Collège, etc., etc.

Comme les années précédentes, des soldats du 425^e de ligne et des 20^e et 33^e d'artillerie accompagnaient les différentes processions. La musique du collège de la Grand'Maison précédait la procession de Saint-Porchaire ; la fanfare du 20^e d'artillerie, celle de Montierneuf ; la musique de Notre-Dame des Dunes était avec celle de Sainte-Radégonde, et la musique des frères avec la procession de Saint-Pierre. »

CHATEAUGONTIER.

Un programme de fête nationale remarquable entre tous, est celui qu'a fait publier le maire de Châteaugontier.

« Nous, maire de Châteaugontier, avons, à l'occasion de la fête nationale du 30 juin, arrêté ce qui suit :

» Art. 1^{er}. — Le dimanche 30 juin, au matin, le drapeau national sera arboré à l'Hôtel-de-Ville.

» Art. 2. — Une distribution générale de secours en nature sera faite aux indigents de la ville, dans la matinée, par les soins du Bureau de bienfaisance.

» Art. 3. — A huit heures du soir, la musique donnera un concert sous le kiosque des Platanes. »

C'est simple et d'une exécution facile. Ce-

pendant, l'administration de Châteaugontier est républicaine.

Enlèvement des taches produites par le suc des plantes. — Il est souvent désagréable d'avoir les mains tachées par le suc des plantes que l'on arrache ; le savon n'enlève pas ces taches ; pour les faire disparaître, prenez simplement quelques feuilles d'oseille, broyez-les, frottez-les dans les mains, les taches disparaîtront.

En herborisant, le même ennui arrive quelquefois ; — prenez des feuilles d'oseille sauvage ; broyez, frottez, lavez, le tour est fait.

Dernières Nouvelles.

Un journal annonce que des rixes sanglantes ont eu lieu dimanche soir à Nîmes ; nous n'avons encore reçu aucun renseignement à ce sujet.

Un nouvel ouvrage de M. Arnould Frémy, *Comment lissent les Français d'aujourd'hui*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. C'est un livre rempli de vérités essentielles et dans lequel l'auteur émet toujours, sous une forme agréable et poignante, des observations qui donnent sérieusement à penser.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberls, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BISSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	70	83			Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	10			Canal de Suez	785	7	50	
4 1/2 %	106				Soc. gen. de Credit Industriel et comm., 125 fr. p.	680				Credit Mobilier esp.	830			
5 %	113	80			Credit Mobilier	178	75			Societe autrichienne	371	25	3	76
Obligations du Tresor, t. paye.	510				Credit Foncier d'Autriche	360				OBLIGATIONS.				
Dep. de la Seine, emprunt 1857	939				Charentes, 500 fr. t. p.	78	3			Orleans	339	25		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	517	50			Est	675				Paris-Lyon-Mediterranee	353			
1865, 4 %	526				Paris-Lyon-Mediterranee	1668	75	6	25	Est	340			
1869, 3 %	510				Midi	840				Nord	354	75		
1871, 3 %	526				Orleans	1145				Ouest	338	75		
1875, 4 %	408	50			Nord	1410				Midi	338			
1876, 4 %	310				Orleans	1145				Charentes	374	25		
Banque de France	513				Vendee, 500 fr. t. p.	740				Vendee	374	25		
Comptoir d'escompte	3165				Compagnie parisienne du Gaz	1255				Canal de Suez	531	95		
Credit agricole, 300 f. p.	745				C. gen. Transatlantique	537	50							
Credit Foncier colonial, 300 fr.	500	17	50											

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 heures 45 minutes du matin	express-poste
9 heures 30 minutes du matin	express-poste
11 heures 30 minutes du matin	express-poste
14 heures 10 minutes du matin	express-poste
17 heures 15 minutes du matin	express-poste
19 heures 37 minutes du matin	express-poste

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 30 minutes du matin	direct-mat.
11 heures 40 minutes du matin	direct-mat.
14 heures 40 minutes du matin	direct-mat.
17 heures 44 minutes du matin	direct-mat.
19 heures 38 minutes du matin	direct-mat.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Et sur conversion de saisie immobilière.

D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES.

Situées à Doué, route d'Argenton-le-Château.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué.

On fait savoir qu'à la requête de : 1^o M. Pierre Cesbron, propriétaire, veuf de M^{me} Louise Tessier, demeurant à Argenta, commune des Verchers; 2^o M. René Cesbron, géomètre-expert, et M^{me} Adèle-Pauline Jourdain, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble ville de Doué; 3^o M. Lucien-Marcel Lemoine, banquier, et M^{me} Marie-Julie-Clotilde-Philomène Abraham, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble ville de Doué; 4^o M. Constant Senentes, greffier de la justice de paix du canton de Doué, et M^{me} Adèle Tonnellez, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Doué, co-intéressés, saisisants;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12;

En présence ou dûment appelés de : 1^o Gustave-Philippe Doussain, comptable, en sa qualité de syndic de la faillite du sieur René-Joseph Lambert, marchand de vaches, demeurant à Doué, ledit syndic demeurant à Saumur, rue du Palais-de-Justice;

Ayant pour avoué constitué M^e Callier, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans;

2^o M. René-Joseph Lambert, marchand de vaches, demeurant à Doué-la-Fontaine, saisi;

En vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le six juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée contre ledit sieur Lambert, par M. Senentes et autres, sus-nommés, de l'immeuble ci-après désigné, suivant procès-verbal de Defoy, huissier à Doué, en date du huit avril mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze avril mil huit cent soixante-dix-huit, volume 28, numéro 11;

Il sera, le dimanche vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison, sise à Doué, route d'Argenton-le-Château, quartier de la Chapelle, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres; au premier étage, trois chambres; grenier au-dessus, cour, écurie, grange, jardin, caves sous la cour; le tout en un seul tenant, compris au plan cadastral sous les numéros 326, 327, 328 p de la section E, pour une contenance de quinze ares soixante-dix centiares, joint au midi la route d'Argenton-le-Château, au couchant le sieur Lamiche-Ponteau, au nord M^{me} veuve Lebeau, au couchant la même et M^{me} veuve Bonet.

Sur la mise à prix de deux mille trois cents francs, ci... 2,300 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e TAUREAU, notaire à Doué;
2^o A M^e BEAUREPAIRE et CALLIER, avoués à Saumur.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le deux juillet mil huit cent soixante-dix-huit.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(359) L. PALUSTRE.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UN

BEAU MOBILIER

Pour cause de départ,

A Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 17.

Le jeudi 4 juillet 1878 et jours suivants, à midi.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, gravures, candélabres, pendules, tentures, tapis, bois de lit en noyer, matelas, couettes, traversins, oreillers, garnitures de croisées, armoires à glace en acajou et en noyer, commodes, glaces, armoires, tables de toilettes, tables de nuit, canapés, divans, chaises longues, fauteuils, chaises, buffets; ensemble, six chambres à coucher parfaitement garnies, formant chambre et salon;

Un très-joli bureau en vieux chêne et tables diverses, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(325) THUBÉ.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

Avec servitudes et Jardin y adjoignant,

Situés au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. FONTAINE-FLEURY, à la Boire-Salée. (321)

Le nommé Paul HUBERT, cultivateur à Dampierre, fait savoir qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme Rose BORET. (335)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande une **Caissière-Comptable.**

Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DESCHAMPS

PLÂTRIER,

Ancien ouvrier de la maison Sartoris.

Informé sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins **rue des Boires, 24**, en face de l'Hospice. (272)

BAINS PUBLICS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

SAISON D'ÉTÉ

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n^o 4.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life.

Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2, de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courset et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retourner à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retournée.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT

MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE

PAR DE BONS PLACEMENTS

Beau volume in-8^o donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés du

MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

Journal financier hebdomadaire

7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS

L'abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.

Maison **J.-P. LAROZE & C^o**, Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies.
Gastralgies,	Digestions lentes.
Douleurs et Crampes d'Estomac.	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,